

93 Vélo : la Seine-Saint-Denis change de braquet

Le conseil départemental a annoncé un programme de 150 millions d'euros sur cinq ans pour adapter les routes à la pratique du vélo.

Les échos - 29 mai 2019

Marion Kindermans
@MaKindermans

La Seine-Saint-Denis a encore des efforts à fournir pour être le paradis des cyclistes. Sur les 342 kilomètres de routes départementales, 250 ne sont pas adaptés à la pratique du vélo. Pour passer à la vitesse supérieure, le conseil départemental a lancé un plan de

150 millions d'euros sur cinq ans pour y remédier. En avril, une première enveloppe de 50 millions a été votée. Abaissement de la vitesse sur les rues départementales, création sur les bas-côtés de voies dédiées aux cyclistes, développement de parkings vélos, amélioration de la signalétique, création de cédez-le-passage cyclistes aux feux...

A la veille des JO de 2024, le département

soigne son image. Et devenir l'eldorado de la petite reine est un défi pour ce département hyper urbanisé, marqué par les friches industrielles, et souvent traversé de balafrés routiers ou ferroviaires.

100 % des voies départementales adaptées

« Des actions ont déjà été menées mais il faut aller plus loin, afin notamment que chaque site des JO soit accessible à bicyclette », lance Stéphane Troussel, président du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis. Le territoire va subir une transformation accélérée dans les années à venir. L'arrivée des gares du Grand Paris Express, dont les dernières seront réalisées au plus tard en 2030, les nouveaux quartiers et équipements créés à l'occasion des JO 2024, la venue de nouveaux habitants pousse à créer une nouvelle qualité de vie.

Les objectifs sont ambitieux. « A terme, chaque résident du département sera à moins de 2 kilomètres d'une gare ou d'une station de métro, soit 8 minutes environ à vélo, c'est un enjeu à la fois écologique et de justice sociale », déclare Stéphane Troussel, qui annonce sans sourcilier 100 % de voies départementales adaptées au vélo à l'horizon 2024 et 100 % de sites départementaux équipés en stationnement vélo dès 2020. Ce nouveau plan en prolonge un premier. En 2016, le Plan Mobi-

lité durable (2016-2020) avait mobilisé 50 millions d'euros. Aujourd'hui, on compte 120 kilomètres d'aménagements cyclables qui couvrent près de 20 % du réseau routier. Pour mener à bien ces ambitions, les équipes ont listé 324 projets ou actions. Chaque rue départementale a été passée au peigne fin pour définir son niveau de cyclabilité et les modifications possibles.

L'idée étant de l'adapter à la pratique d'un « adulte peu expérimenté » ou « d'un collégien ». On est donc dans le sur-mesure. Par exemple, lorsque le trafic est intense, des pistes cyclables en site propre seront réalisées. Lorsque le danger est moindre, ce seront de simples marquages au sol, moins coûteux, et plus rapides à faire. Et sur les voies les moins fréquentées ou les plus étroites, la vitesse sera abaissée à 30 kilomètres/heure. En revanche, ont été exclues de ce plan les zones où des projets incluent déjà des aménagements cyclables, comme le prolongement du tramway T1, T-Zen 3 sur la RD933, les opérations vélo déléguées en maîtrise d'ouvrage à Plaine Commune, ou les projets d'aménagement déjà portés dans le cadre des JO. Enfin, l'accent sera également mis sur la pratique du vélo : soutien aux manifestations sportives, ateliers de réparation et d'auto-réparation, formation à la pratique du vélo, campagne de sensibilisation. ■